

Extrait de Eric Mesnard, *L'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, les traites négrières et l'esclavage colonial*, Genève, Slatkine, 2023.

ACARA ou ACARAI

[Auteur : Denis Diderot (*), t. 1, p. 59 (1751)]

Ce bref article s'inspire du *Dictionnaire universel de commerce contenant tout ce qui concerne le commerce qui se fait dans les quatre parties du monde, par terre, par mer, de proche en proche et par des voyages de long cours, tant en gros qu'en détail* de Savary des Bruslons, t. 1 (A-B), Paris, 1741, p. 382. Accara ou Accra (Ghana) était la capitale d'un royaume africain situé « à l'extrémité de la Côte de l'Or » (Gold Coast) dans le Golfe de Guinée, à l'ouest de la Volta. Au XVIII^{ème} siècle, les Danois, les Hollandais et les Anglais possèdent sur la Côte de l'Or des forts qui sont à la fois des bases navales et des entrepôts fortifiés. (E.M.)

ACARA ou ACARAI, s. Place de l'Amérique méridionale dans le Paraguai¹, bâtie par les Jésuites en 1624. Long. 26. 55. lat. mérid. 26.

Les Anglais, les Hollandais, et les Danois, sont établis à Acara, ce qui les rend maîtres de la traite des Nègres et de l'or. Celle de l'or y était jadis considérable ; celle des Nègres y était encore bonne ; les marchands Maures du petit Acara sont entendus : ils achètent en gros, et détaillent ensuite. La traite de Lampy et de Juda² est considérable pour l'achat des Nègres. En 1706 et 1707, les vaisseaux de l'Assiente³ en eurent plus de deux cens cinquante pour six fusils, cinq pièces de perpétuanes⁴, un barril de poudre de cent livres, six pièces d'Indienne, et cinq de tapsels⁵ ; ce qui, valeur d'Europe, ne faisait pas quarante-cinq à cinquante livres pour chaque Nègre. Les Nègres à Juda étaient plus chers. On voit par une comparaison des marchandises avec une certaine quantité de Nègres obtenue en échange, qu'on portait là des fusils, des pièces de perpétuanes, de tapsels, des bassins de cuivre, des bougies, des chapeaux, du crystal de roche, de l'eau-de-vie, du fer, de la poudre, des couteaux, des pierres-à-fusil, du tabac, et que le Nègre revenait à quatre-vingts-huit ou quatre-vingts-dix livres, valeur réelle de cette marchandise.

AFFRANCHI

[Auteurs : Edme-François Mallet (G) et François-Vincent Toussaint (H), t. 1, p. 162 (1751)]

Ni cet article, ni le suivant ne fait allusion à l'esclavage colonial, alors que le principe de l'affranchissement des esclaves est défini dans le *Code Noir* de 1685 (articles 55, 56, 57 et 58). Trois moyens permettaient à un Africain (ou à un de ses descendants) de devenir légalement libre : la naissance d'une mère déjà affranchie, l'octroi de la liberté par le maître ou la puissance publique, le rachat. Compte tenu des catégories « ethno-juridiques » élaborées pour les colonies esclavagistes, les Blancs étaient *a priori* considérés comme libres, alors que Noirs africains ou Créoles et Métis (« gens de couleur ») pouvaient être soit libres soit esclaves.

Le racisme et la défense des intérêts des « petits Blancs », qui voyaient dans les « libres de couleur » des concurrents, entraînèrent à partir de la fin du XVII^{ème} siècle la multiplication de mesures légales discriminatoires.

¹ Diderot commet une erreur géographique en situant Acara ou Acarai en Amérique du Sud, alors qu'il s'agit incontestablement d'Accra, l'actuelle capitale du Ghana.

² Ajuda, Juda ou Ouidah (Bénin), situé à plus d'une centaine de kilomètres d'Accara dans le Golfe du Bénin, est devenu au XVIII^{ème} siècle un des principaux sites de traite de l'Ouest africain. Voir l'article « Whidah » du chevalier Jaucourt (t. 17, p. 608).

³ Ou asiento : « Contrat entre la Couronne d'Espagne et un individu, une compagnie ou un Etat, leur donnant un monopole commercial. Le plus connu est l'*asiento de negros*, licence octroyée pour l'introduction d'esclaves noirs en Amérique (1517-1750). Voir l'article « assiente ou assiento » d'Edme-François Mallet (t. 1, pp. 768-769).

⁴ Etoffe de laine dite aussi sempiternne.

⁵ Cotonnade d'origine indienne.

Voir les articles « Esclave » (t. 5, p. 939), « Franc » (t. 7, p. 279), « Manumission » (t. 10, p. 60) et « Patron » (t. 12, p. 182) de Boucher d'Argis. (E.M.)

AFFRANCHI, adj. pris subst. *dans le Droit Romain*, étoit un nouveau citoyen parvenu à la qualité d'homme libre par l'affranchissement ou manumission. *V. l'un et l'autre de ces deux mots.*

L'*affranchi*, quoique sorti de l'esclavage par la manumission⁶, n'étoit pas exempt de tous devoirs envers son ancien maître, devenu son patron. En général, il étoit obligé à la reconnaissance, non-seulement par la loi naturelle qui l'exige sans distinction pour toute sorte de bienfait ; mais aussi par la loi civile qui lui en faisoit un devoir indispensable, à peine de rentrer dans la servitude : si, par exemple, son patron ou le père ou la mère de son patron étoient tombés dans l'indigence, il étoit obligé de fournir à leur subsistance, selon ses facultés, sous peine de rentrer dans les fers. Il encourroit la même peine s'il avoit maltraité son patron, ou qu'il eût suborné des témoins contre lui en justice.

L'honneur que l'*affranchi* devoit à son patron empêchoit qu'il ne pût épouser sa mère, sa veuve ou sa fille.

Le fils de l'*affranchi* n'étoit pas réputé *affranchi*, et étoit pleinement libre à tous égards. *Voyez LIBERTIN.*

Quelques Auteurs mettent de la différence entre *libertus et libertinus*, et veulent que *libertus* signifie celui même qui a été tiré de l'état de servitude, et *libertinus*, le fils de l'*affranchi* : mais dans l'usage tous les deux signifient un *affranchi*. L'acte par lequel un esclave étoit mis en liberté s'appelloit en Droit *manumissio*, comme qui diroit *dimissio de manu*, « affranchissement de l'autorité d'un maître ». *Voyez AFFRANCHISSEMENT.*

Les *affranchis* conservoient leur nom, et le joignoient au nom et au prénom de leur maître ; c'est ainsi que le poète Andronicus⁷, *affranchi* de M. Livius Salinator⁸, fut appelé *M. Livius Andronicus*. Les *affranchis* portoient aussi quelquefois le prénom de la personne à la recommandation de laquelle ils avoient obtenu la liberté. Ces nouveaux citoyens étoient distribués dans les tribus de la ville qui étoient les moins honorables ; on ne les a placés que très-rarement dans les tribus de la Campagne.

Dès l'instant de l'affranchissement les esclaves se coupoient les cheveux comme pour chercher dans cette offrande une juste compensation du don précieux de la liberté qu'ils recevoient des Dieux, cette dépouille passant dans toute l'antiquité payenne pour un présent extrêmement agréable à la divinité.

C'étoit un des privilèges des esclaves devenus libres par leur affranchissement, que de ne pouvoir plus être appliqués à la question dans une affaire où leur maître se seroit trouvé impliqué. Milon, accusé du meurtre de Clodius⁹, se servit de cette précaution pour détourner des dépositions qui ne lui auroient pas été favorables. Il aima mieux donner la liberté à des esclaves témoins du fait, que de s'exposer à être chargé par des gens d'autant moins capables de résister à la torture, qu'ils étoient presque tous délateurs nés de leurs maîtres. La condition d'*affranchis* étoit comme mitoyenne entre celle des citoyens par droit de naissance, et celle des esclaves ; plus libre que celle-ci, mais toutefois moins indépendante que la première. (*G et H.*)

AFFRANCHISSEMENT

[Auteur : François-Vincent Toussaint (H), t. 1, p. 163 (1751)]

⁶ Voir l'article « manumission » de Boucher d'Argis (t. 10, p. 60).

⁷ Livius Andronicus (vers 280 av. J.-C. – vers 200 av. J.-C.), poète de langue latine.

⁸ Marcus Livius Salinator (254 av. J.-C. – vers 191 av. J.-C.), fut consul en 219 et en 207 av. J.-C.

⁹ Titus Annius Milo (95 av. J.C.- 48 av. J.C.), homme politique romain du parti des « *optimates* ». Il fut défendu par Cicéron (*Pro Milone*) après avoir été accusé de l'assassinat de Publius Clodius Pulcher (vers 92 av. J.-C. – 52 av. J.-C.), chef du parti des « *populares* ».

Affranchissement, s. m. (*Jurisprud.*) est l'acte par lequel on fait passer un esclave de l'état de servitude à celui de liberté. *Voyez*, pour les différentes manières dont on procédoit à l'affranchissement d'un esclave chez les Romains, le mot MANUMISSION.

Affranchissement, dans notre Droit, est la concession d'immunités et d'exemptions d'impôts et de charges publiques, faite à une ville, une Communauté, ou à des particuliers.

On le prend en Angleterre dans un sens analogue à celui-ci, pour l'agrégation d'un particulier dans une Société ou dans un Corps politique, au moyen de laquelle il acquiert certains privilèges et certaines prérogatives.

Ainsi on dit en Angleterre qu'un homme est *affranchi*, quand il a obtenu des Lettres de naturalisation, au moyen desquelles il est réputé régnicole, ou des Patentes qui le déclarent bourgeois de Londres, ou de quelque autre ville. *Voyez* AUBAIN et NATURALISATION. (*H*)

AFRIQUE

[Auteur : Denis Diderot (*), t. 1, p. 164 (1751)]

Diderot rédigea la plupart des articles consacrés à la géographie de l'Afrique pour les deux premiers tomes de l'*Encyclopédie*, puis à l'exception de l'article « Humaine espèce » (t. 8, pp. 344-348), il passa la main à Jaucourt. Initialement, Diderot avait prévu que le contenu de l'*Encyclopédie* sur l'Afrique serait surtout commercial, mais il aborda dans les articles qu'il rédigea à propos de ce continent et de ses habitants, des questions ethnographiques¹⁰. Ainsi dans l'article « Ansico » (t. 1, p. 490), il s'interrogea sur les pratiques anthropophagiques attribuées aux Anziques (Afrique centrale) et s'interrogea sur la crédibilité de récits sensationnalistes de voyageurs repris par des compilateurs comme Ladvocat, dit Vosgien : « ANSICO, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique sous la ligne. On lit dans le *Dictionnaire géographique* de M. Vosgien, que les habitans s'y nourrissent de chair humaine ; qu'ils ont des boucheries publiques où l'on voit pendre des membres d'homme ; qu'ils mangent leurs pères, mères, frères, et sœurs aussitôt qu'ils sont morts ; et qu'on tue deux cens hommes par jour, pour être servis à la table du *grand Macoco*, c'est le nom de leur Monarque. Plus ces circonstances sont extraordinaires, plus il faudra de témoins pour les faire croire. Y a-t-il sous la ligne un royaume appelé *Ansico* ? les habitans d'*Ansico* sont-ils de la barbarie dont on nous les peint, et sert-on deux cens hommes par jour dans le palais du *Macoco* ? ce sont des faits qui n'ont pas une égale vraisemblance : le témoignage de quelques voyageurs suffit pour le premier ; les autres exigent davantage (...). » (E.M.)

* AFRIQUE, (*Géog.*) l'une des quatre parties principales de la Terre¹¹. Elle a depuis Tanger jusqu'à Suez environ 800 lieues ; depuis le Cap-verd jusqu'au cap Guardafui¹² 1420 ; et du cap de Bonne-Espérance jusqu'à Bone 1450. *Long.* 1-71. *lat. mérid.* 1-35. *et lat. sept.* 1-37. 30.

On ne commerce guères que sur les côtes de l'Afrique ; le dedans de cette partie du monde n'est pas encore assez connu, et les Européens n'ont guères commencé ce commerce que vers le milieu du XIV^e siècle. Il y en a peu depuis les Royaumes de Maroc et de Fés jusqu'aux environs du Cap-verd. Les établissemens sont vers ce cap et entre la rivière de Sénégal et de Serrelionne¹³. La côte de Serrelionne est abordée par les quatre Nations : mais il n'y a que les Anglois et les Portugais qui y soient établis. Les Anglois seuls résident près du cap de Misérado. Nous faisons quelque commerce sur les côtes de Malaguettes ou de Greve : nous en faisons davantage au petit Dieppe¹⁴ et au grand Sestre. La côte d'Ivoire ou des Dents est fréquentée par tous les Européens ; ils ont presque tous aussi des Habitations et des Forts à la côte d'Or. Le cap de Corse est le principal établissement des Anglois : on trafique peu à Asdres. On tire de Benin et d'Angola beaucoup de Nègres. On ne fait rien dans la Cafrerie¹⁵. Les

¹⁰ Voir la présentation de l'article « Bénin » (t. 2, p. 465).

¹¹ Diderot n'évoque pas les Terres australes du Pacifique qui sont explorées par les Européens depuis le XVI^{ème} siècle (Cristóvão de Mendonça, Abel Tasman, William Dampier...). Voir à ce propos la présentation qui accompagne l'article « Amérique ».

¹² Le Cap Guardafui est un cap de Somalie qui termine la pointe de terre qui forme le sommet de la Corne de l'Afrique.

¹³ « Nom corrompu, que donnent les François à une grande rivière d'Afrique en Guinée ; cette rivière est avec raison nommée par les Espagnols et les Portugais, rio di Sierra-Lione, rivière des montagnes des lions (...). » Extrait de l'article « Serre Lionne » (t. 15, p. 117) rédigé par le chevalier de Jaucourt.

¹⁴ Voir la note de bas de page *in* article « Rio Sextos » du chevalier de Jaucourt (t. 14, p. 297).

Portugais sont établis à Sofala¹⁶, à Mozambique, à Madagascar. Ils font aussi tout le commerce de Melinde¹⁷. Nous suivrons les branches de ces commerces sous les différents articles CAP-VERD, SÉNÉGAL, *etc*¹⁸.

AMERIQUE, OU LE NOUVEAU-MONDE, OU LES INDES OCCIDENTALES

[Auteur : Denis Diderot (*), t. 1, p. 356 (1751)]

Comme pour l'article « Afrique », Diderot présente à grands traits les grands ensembles géographiques du continent (« une des quatre parties du monde ») et consacre la moitié de son texte aux échanges commerciaux avec les Européens. L'article « Asie » a la même structure, mais ne donne pratiquement aucune information sur les productions de ce continent : « (...) on peut dire que les Européens n'y font pas grand négoce. S'il y a quelque chose d'important à observer sur le commerce d'Asie, cela ne concerne que les côtes méridionales et orientales ; le lecteur trouvera aux différents articles des noms des lieux, les détails généraux auxquels nous sommes bornés sur cet objet » (t. 1, p. 755). L'article « Europe » rédigé par Jaucourt interroge la pertinence de la division de la terre en « quatre parties » : « (...) Je ne sais si l'on a raison de partager le monde en quatre parties, dont l'Europe en fait une ; du moins cette division ne paroît pas exacte, parce qu'on n'y sauroit renfermer les terres arctiques et les antarctiques, qui bien que moins connues que le reste, ne laissent pas d'exister et de mériter une place vide sur les globes et sur les cartes. » A la différence de cet article, il ne fait pas la liste des marchandises produites, mais affirme que bien qu'elle soit « la plus petite partie du monde (...) elle est la plus considérable de toutes par son commerce, par sa navigation, par sa fertilité, par les lumières et l'industrie de ses peuples, par la connoissance des Arts, des Sciences, des Métiers, et ce qui est le plus important, par le Christianisme, dont la morale bienfaisante ne tend qu'au bonheur de la société » (t. 6, p. 211).

Diderot décrit en résumant les « Variétés de l'espèce humaine » de Buffon, *Histoire Naturelle*, ouvr. cité, t. 8, pp. 344-348. (E.M.)

* AMERIQUE, ou *le Nouveau-monde*, ou *les Indes occidentales*, est une des 4 parties du monde, baignée de l'océan, découverte par Christophe Colomb, Génois, en 1491 (*sic*), et appelée *Amérique* d'Améric-Vespuce¹⁹ Florentin, qui aborda en 1497, à la partie du continent située au sud de la ligne²⁰ ; elle est principalement sous la domination des Espagnols, des François, des Anglois, des Portugais et des Hollandois. Elle est divisée en *septentrionale* et en *méridionale* par le golfe de Mexique et par le détroit de Panama. L'*Amérique septentrionale* connue s'étend depuis le 11° degré de latitude jusqu'au 75°. Ses contrées principales sont le Mexique, la Californie, la Louisiane, la Virginie, le Canada, Terre-neuve, les îles de Cuba, Saint-Domingue, et les Antilles. L'*Amérique méridionale* s'étend depuis le 12° degré septentrional, jusqu'au 60° degré méridional ; ses contrées sont Terre-ferme, le Pérou, le Paraguai, le Chili, la Terre Magellanique²¹, le Brésil²², et le pays des Amazones.

L'*Amérique méridionale* donne de l'or et de l'argent, de l'or en lingots, en paille, en pépins, et en poudre : de l'argent en barres et en piastres ; l'*Amérique septentrionale*, des peaux de castors, de loutres, d'origeneaux²³, de loups-cerviers, *etc*. Les perles viennent ou de la Marguerite²⁴ dans la Mer du

¹⁵ Nom donné à l'Afrique australe. Probablement de l'arabe *kafir* (« infidèle, païen »), terme dépréciatif utilisé par les marchands d'esclaves arabes.

¹⁶ Principal port de l'Empire Monomotapa, sur la rivière de Sofala (Mozambique).

¹⁷ Malindi, port du Kenya. Extrait de l'article « Mélinde » du chevalier de Jaucourt (t. 10, p. 316) : « (...) royaume d'Afrique sur la côte orientale de l'Ethiopie, au Zanguebar. Les Portugais y ont un fort (...) »

¹⁸ Voir notamment les articles : « Angola » (t. 1, p. 465), « Benin » (t. 2, p. 204), « Congo » (t. 3, p. 868), « Guinée » (t. 7, p. 1009), « Malaguettes » (t. 9, p. 940), « Sénégal » (t. 15, p. 13) et, en annexe, les cartes de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale à la fin du XVIII^{ème} siècle.

¹⁹ Amerigo Vespucci, navigateur florentin (1454-1512) qui participa à deux voyages d'exploration sur les côtes des Guyanes et du Brésil. Le moine géographe Waldseemüller (vers 1470 – vers 1521), désigna pour la première fois, dans sa *Cosmographie* (1507), le continent sous le nom d'Amérique, d'après le prénom de Vespucci.

²⁰ L'équateur.

²¹ « C'est ainsi que l'on nomme la pointe la plus méridionale de l'Amérique, au midi du Brésil et du Paraguay, à l'orient et au sud du Chili, et au nord du détroit de Magellan (...) » Article « Magellanique – La Terre » du chevalier de Jaucourt (t. 9, p. 850).

²² Voir la présentation de l'article de Jaucourt « Salvador San » (t. 14, p. 582).

²³ L'original est un grand cervidé.

²⁴ Voir l'article « Marguerite (La) » (t. 10, p. 100).

nord, ou des îles de Las-perlas dans celle du sud. Les émeraudes, des environs de Sainte-foi, de Bogette²⁵. Les marchandises plus communes sont le sucre, le tabac, l'indigo, le gingembre, la casse, le mastic, l'aloès, les cotons, l'écaïlle, les laines, les cuirs, le quinquina, le cacao, la vanille, les bois de campêche, de santal, de sassafras, de brésil, de gayac, de canelle, d'inde, *etc.* Les baumes de Tolu, de Copahu, du Pérou²⁶, le besoard, la cochenille, l'ipécacuhana²⁷, le sang de dragon²⁸, l'ambre, la gomme copale, la muscade, le vif-argent, les ananas, le jalap²⁹, le mécoachan³⁰, des vins, des liqueurs, l'eau des barbades, des toiles, *etc.*

Toute contrée de l'*Amérique* ne porte pas toutes ces marchandises : nous renvoyons aux articles du commerce de chaque province ou royaume, le détail des marchandises qu'il produit.

²⁵ Santa Fe de Bogota.

²⁶ « BAUME, proprement dénote une substance huileuse, résineuse, odoriférente, provenant des incisions de certaines plantes, d'une vertu souveraine pour la cure des plaies et de divers autres maux. (...) BAUME *du Pérou*, est de trois espèces, ou plutôt un même *baume* à trois différens noms : savoir, *baume d'incision*, qui est une résine blanche et glutineuse provenant d'une incision faite dans l'arbre, et ensuite épaissie et endurcie. Il est excellent pour les plaies récentes (...) BAUME *de Copahu*, ou de *Copaiba*, vient du Brésil, dans des bouteilles de terre : il y en a de deux sortes ; l'un est clair et liquide ; l'autre est d'une couleur plus sombre et épais : le premier est blanc, d'une odeur résineuse ; l'autre tire un peu plus sur le jaune ; tous deux sont admirables pour les plaies (...) BAUME *de Tolu*, est une résine liquide (...). » Article « Baume » (t. 2, p. 163).

²⁷ Arbrisseau dont les racines possèdent des propriétés émétisantes.

²⁸ Substance résineuse rougeâtre utilisée dans la pharmacopée.

²⁹ Petite plante dont la racine est utilisée comme purgatif.

³⁰ Racine d'un liseron dont les propriétés émétisantes étaient utilisées pour soigner la goutte, les écrouelles et les maladies vénériennes.